



Compta Syndic - clôture de compte

Par **Cilouhop**, le **22/10/2023** à **13:26**

Bonjour,

je reprends la comptabilité de la copropriété qui n'a pas été faite depuis 2 ans... Au secours !

Je suis en train de remplir l'Annexe 1 et j'ai quelques petites questions. J'ai mis ici tout ce que j'avais compris ou mes questions selon les différentes lignes.

Je suis sur la compta 2021-2022 : clôture des comptes, annexe 1

I - SITUATION FINANCIERE ET TRESORERIE

A gauche, en haut

Banque : je mets la somme qu'il y avait sur le compte au moment de la clôture des comptes ?

A droite, en haut :

12 Solde en attente sur travaux décidés en AG ou opérations exceptionnelles : Je mets les sommes qui ont été payées par les copropriétaires pour des travaux décidés pendant l'exercice précédant 2020-2021 mais qui est encore disponible parce que les travaux n'ont pas été réalisés.

Quand je ferai l'exercice comptable 2022-2023 : je mettrai encore cette somme puisqu'elle est encore disponible.

Pour l'exercice 2021-2022. En annexes 4 et 5, si pas de travaux votés pour cet exercice, je ne mets rien.

II - CREANCES

45 Copropriétaires-Sommes Exigibles restant à recevoir : impayés des propriétaires lorsque les comptes sont clos

Si je n'attends pas d'autres sommes d'argent : je ne mets rien ici :

40
Fournisseurs

42-44
Autres créances

46
Débiteurs divers

47
Compte d'attente

48
Cte de régularisation

DETTES

Pas de facture en attente, pas d'argent en trop de la part des copropriétaire, je mets zéro partout ?

Ou est-ce que
45 Copropriétaires Excédents versés = Banque

soit ce que les copropriétaires ont mis en banque

Pas de facture en attente, donc zéro partout ici ?

Compte de Tiers

40
Fournisseurs

42à44

Autres dettes

46

Créditeurs divers

47

Compte d'attente

49

Dépréciation ctes de tiers

48

Compte de régularisation

L'annexe 2 fait l'inventaire des charges : courantes ou exceptionnelles.

L'annexe 3 : synthèse de l'annexe 2 ?

Un grand merci d'avance,